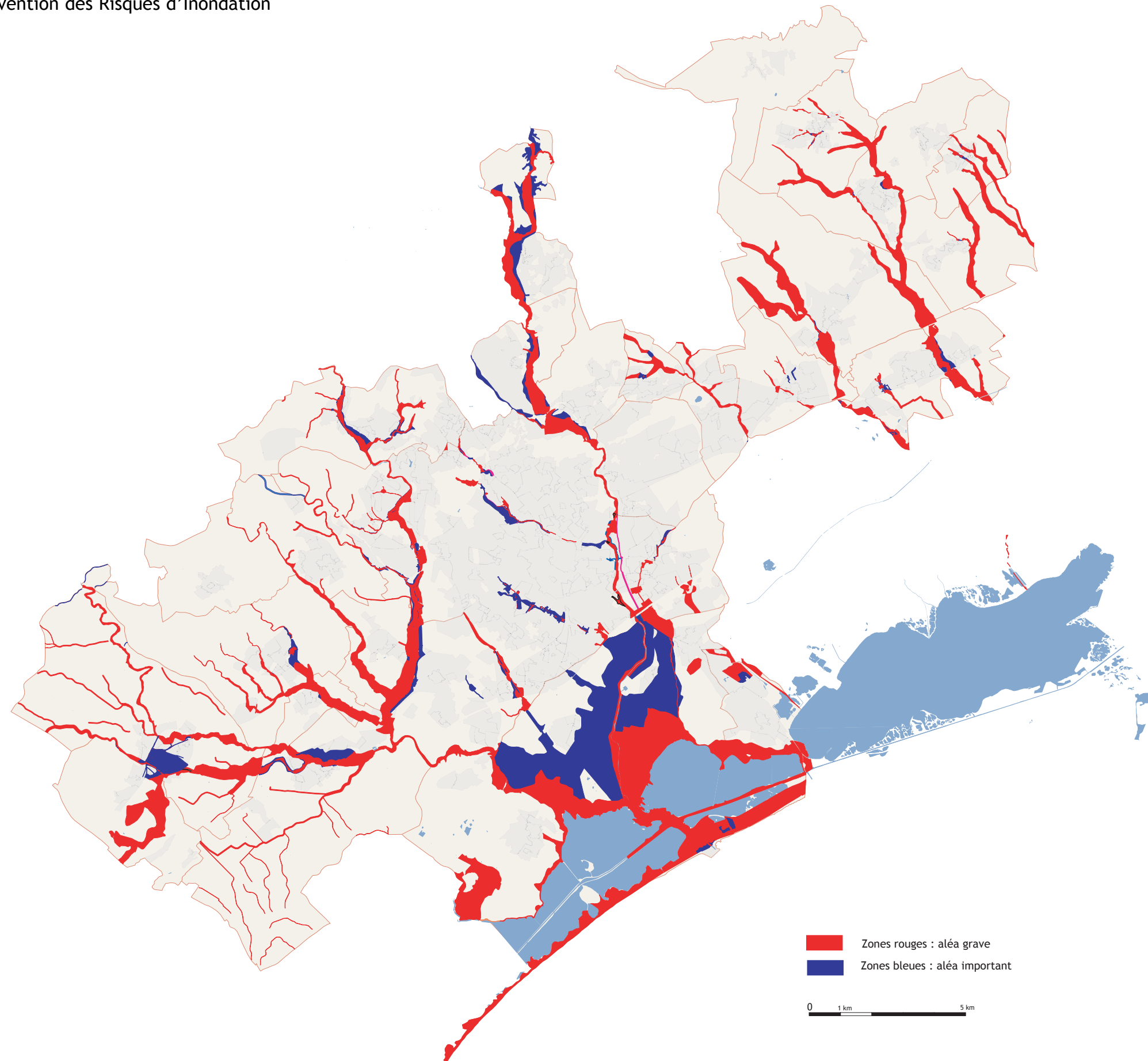


2.5. Les risques et leur prévention

Les Plans de Prévention des Risques d'Inondation

Source : DDE



2.5.1. Les risques d'inondation

■ Diagnostic

Un risque majeur, un dispositif d'actions palliatives presque complet

Comme l'ensemble des territoires de l'arc méditerranéen, celui de la Communauté d'Agglomération de Montpellier se caractérise par une très forte sensibilité aux risques d'inondation, comme en attestent de nombreux épisodes récents.

Le climat de type méditerranéen avec ses précipitations abondantes très concentrées dans le temps, l'importance des dénivellations, la croissante imperméabilisation des sols suscitée par la formidable urbanisation des dernières décennies, l'absence fréquente de bassins de rétention, composent le tableau classique du risque inondation en zones littorales des territoires urbains méditerranéens.

Les plans de prévention des risques inondation (P.P.R.I.) permettent d'identifier le degré de sensibilité des zones du territoire et définir les mesures palliatives qui sont nécessaires.

Les communes de la Communauté d'Agglomération sont à cet égard à un stade très avancé. En date de mai 2004, la situation des plans de prévention des risques inondation se présentait ainsi :

- approuvés : 29 communes
- en révision : 2 communes (Lattes, Palavas-les-Flots)
- programmés : 1 commune (Montaud)

Ces plans de prévention des risques inondation peuvent alors aboutir à identifier :

- des zones où le risque est très fort (dites rouges) où les servitudes d'urbanisation sont généralement très fortes,
- des zones d'une sensibilité moindre (dites bleues) à servitudes moins fortes.

Évidemment, les mesures palliatives doivent concerner aussi le phénomène à sa source, c'est-à-dire là où s'effectuent respectivement la collecte des eaux pluviales - en amont - et leur passage - lits majeurs des cours d'eau -.

Plus les sols y seront imperméabilisés et plus les cours d'eau seront artificialisés, plus le risque sera important.

■ Enjeu

Vers une urbanisation raisonnée vis-à-vis de la nature et ses risques ?

S'agissant de ce qui concerne directement le schéma de cohérence territoriale, on peut distinguer un enjeu localisé et un enjeu généralisé :

- **Enjeu localisé** - La préservation des lits majeurs du réseau hydrographique et de leurs ripisylves ne doit-elle pas conduire à ne pas les remblayer, ne pas les urbaniser ? Et par ailleurs, à assurer l'entretien des lits mineurs ?
- **Enjeu généralisé** - A l'échelle du territoire communautaire, ne convient-il pas de :
 - pérenniser ou même augmenter les surfaces boisées, créer des retenues collinaires permettant ainsi de retenir **en amont** tant les eaux pluviales que les flux de sédiments qui "étouffent" les étangs palavasiens ?
 - minimiser l'imperméabilisation des sols et, en cas d'urbanisation nouvelle, prévoir les mesures compensatoires adéquates (bassins de rétention, aménagements paysagers pour le tamponnement des eaux de pluie, infiltration des eaux) ?

Exemples d'aménagements pour la gestion du risque inondation dans les opérations d'urbanisation :



Bassins de rétention en pied d'immeuble



Nœuds paysagés pour le tamponnement des eaux de pluies



Parking "vert"



Toiture végétalisée pour retenir les eaux de pluie

2.5.2. Les risques d'incendie

■ Diagnostic

Comme dans nombre d'autres territoires méditerranéens, les évolutions socioéconomiques peuvent contribuer à accroître le risque incendie.

Tel est en particulier le cas des espaces de garrigues du nord de la Communauté d'Agglomération de Montpellier :

- développement du couvert forestier en pins d'Alep, très sensibles au risque incendie,
- diminution des activités pastorales qui permettaient une régulation de la biomasse en taillis,
- augmentation, par contre, des zones résidentielles à proximité immédiate ou même en zone boisée de pins d'Alep.

■ Enjeu

Une prise en compte plus attentive des risques incendie pourrait conduire à des modalités d'urbanisation mieux maîtrisées dans le secteur des garrigues montpelliéraines.